

DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES



TARN-AGOUT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rond-Point de Gabor
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
☎ : 05.63.41.89.12

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 50
En exercice : 50
Qui ont pris part à la délibération : 34
Nombre de procurations : 06
Date de convocation : 26 février 2026
Date d'affichage : 26 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 mars 2026

Délibération N° DL-2026-40
**PISCINE INTERCOMMUNALE A SAINT-SULPICE-LA-POINTE :
ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	Mme Bénédicte PORTAL (Titulaire)
AZAS	-
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	M. Pierre COMOY (Titulaire)
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIE (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	-
LAVAUR	M. Bernard CARAYON (Titulaire) Mme Chantal GUIDEZ (Titulaire) Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Claire MARIGNOL (Titulaire) Mme Marie-Christine IMBERT (Titulaire) Mme Frédérique REMY (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) M. Michel BONHOMME (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	-
MARZENS	M. Didier JEANJEAN (Titulaire)
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte AUBERT (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	-
ST-LIEUX-LES-LAVAU	M. Gilles CORMIGNON (Titulaire)
ST-SULPICE-LA-POINTE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) Mme Nathalie MARCHAND (Titulaire) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Nadia OULD AMER (Titulaire) M. Christian JOUVE (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire)
TEULAT	Mme Sabine MOUSSON (Titulaire)
VEILHES	M. Benoît CATALA (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAU	M. Alain CAZENAVE (Titulaire)
VIVIERS-LES-LAVAU	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : M. Laurent LACOURT (Azas), M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Jean-Claude RIGAL (*pouvoir à Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT*) (Labastide St-Georges), M. Gérard REX (Lacougotte-Cadoul), M. Jean-Marie VIDAL, M. Philippe VANTAUX, M. Bernard LAMOTTE, M. William RENAULT, Mme Isabelle LESPINARD (*pouvoir à Mme Marie-Christine IMBERT*) et Mme Sarah DEFAIS (*pouvoir à M. Michel BONHOMME*) (Lavaur), M. Xavier CRÉMOUX (*pouvoir à M. Pierre COMOY*) (Lugan), M. Jean SENDRA (St-Jean-de-Rives), M. Maxime COUPEY (*pouvoir à Mme Nathalie MARCHAND*), Mme Laurence SÉNÉGAS (*pouvoir à M. Raphaël BERNARDIN*), M. Julien LASSALLE et M. Maxime LACOSTE (St-Sulpice-la-Pointe).

Présent également à la séance : M. Bruno REVERDY, Comptable public

Secrétaire de séance : M. Gilles CORMIGNON (Saint-Lieux-lès-Lavaur)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

OBJET DE LA DELIBERATION : PISCINE INTERCOMMUNALE A SAINT-SULPICE-LA-POINTE : ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

(DELIBERATION N° DL-2026-40)

A la demande de M. le Président, M. Gilles CORMIGNON, 6^{ème} Vice-Président en charge de la commission Tourisme / Sport / Culture, expose à l'Assemblée que, dans le cadre de l'ouverture estivale du bassin extérieur de la piscine intercommunale située à Saint-Sulpice-la-Pointe, il convient de fixer les tarifs applicables aux entrées et aux différentes prestations proposées.

Le Conseil communautaire ainsi informé,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-29,
- Vu la grille des tarifs applicables au sein de la piscine intercommunale à Saint-Sulpice-la-Pointe qui lui a été remis et est annexé à la présente délibération,
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 février 2026,
- Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme / Sport / Culture en date du 23 février 2026,
- Entendu l'exposé de M. Gilles CORMIGNON, 6^{ème} Vice-Président en charge de la commission Tourisme / Sport / Culture,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- FIXE, tels qu'annexés à la présente délibération, les tarifs applicables dès l'ouverture estivale de la piscine intercommunale située à Saint-Sulpice-la-Pointe.
- HABILITE M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à St-Sulpice-la-Pointe, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président

Gérard PORTES



Le secrétaire de séance

Gilles CORMIGNON





TARIFS APPLICABLES AU 4 JUILLET 2026 AU SEIN DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE (81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE)

A compter du 4 juillet 2026, les tarifs applicables au sein de la piscine intercommunale à Saint-Sulpice-la-Pointe (81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE), seront les suivants :

DESIGNATIONS	TARN-AGOUT *	TOUT PUBLIC
CARTE D'ACCES		
Carte magnétique	2,00 €	2,00 €
Renouvellement carte magnétique	5,00 €	5,00 €
ENTREE INDIVIDUELLE		
Entrée gratuite (interventions techniques et autres)	Gratuit	Gratuit
1 entrée enfant moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
1 entrée enfant (3 ans à moins de 16 ans)	2,50 €	3,00 €
1 entrée adulte (à partir de 16 ans)	4,00 €	5,00 €
1 entrée tarif famille ⁽¹⁾	8,00 €	10,00 €
10 entrées enfants	15,00 €	25,00 €
10 entrées adultes	25,00 €	35,00 €

BOISSONS	
Bouteille d'eau 1 L	1,50 €
Verre de jus de fruit	2,00 €
Sirop à l'eau	1,00 €
Verre consigné	1,00 €
Verre CCTA	1,00 €
GLACES	
Pot de glace 1 boule	2,50 €
Pot de glace 2 boules	4,50 €
Pot de glace 3 boules	7,00 €

(*) Valable pour les habitants des 21 communes de la Communauté de communes TARN-AGOUT. Pour bénéficier du tarif TARN-AGOUT, merci de présenter un justificatif de domicile à l'accueil de la piscine intercommunale à Saint-Sulpice-la-Pointe

(1) Famille = prix du groupe de 4 personnes

Délibéré et approuvé par le Conseil communautaire dans sa séance du 5 mars 2026.

Le Président,

Gérard PORTES

